

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 avril 2010 à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BALDY, Maire.

Étaient présents :

MM. Jean-Claude BALDY, Jean-Paul EVIN, Pierre CREUX, Mmes Fabienne ALEMANNI, Emilienne MARTY, Yvette DAVIDOU, M. Gérard ALAZARD, Mme Christine ALBAULT,
M. Rémy MOLIERES, Mmes Janine MARTINOT, Christine MANIE, M. Pierre BORREDON, Mmes Marie-Jeanne BOISSEL, Sylvie GALLAND, MM. Jean-Jacques BONDER, Robert SIUTAT.

Absents excusés : M. Paul ROSSIGNOL qui a donné procuration à Pierre CREUX

Mme Raymonde GARCIA qui a donné procuration à Mme Fabienne ALEMANNI
M. Jacky BARRAUD

Secrétaire de Séance : Mr Jean-Paul EVIN

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 5.03.2010 est approuvé sans observation.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

L'approbation, de ces comptes se fait sous la présidence, de Monsieur Jean-Paul EVIN, Maire- Adjoint.

COMMUNE

L'exercice 2009 se solde :

- **en Fonctionnement** par un excédent de 320 720.98 €
- **en Investissement** par un besoin de financement de 224 674.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte et décide d'affecter l'excédent de

fonctionnement comme suit : 224 674.79 € pour assurer le besoin de financement, 507 525.13 € en report au budget primitif 2010.

PALULOS BUGEAUD

L'exercice 2009 se solde :

Par un excédent de fonctionnement de 3102.28 €, et un besoin de financement d'un montant de 7704.20 €, besoin de financement qui diminue d'année en année jusqu'à extinction de l'emprunt contracté pour la réalisation de l'opération.

L'excédent de fonctionnement sera affecté en atténuation du besoin de financement.

Ainsi présenté, ce compte est approuvé à l'unanimité des membres présents.

STATION SERVICE

L'exercice 2009 se solde :

Par un excédent de fonctionnement de 6182.83 € et un besoin de financement de 922.69 €. Il sera donc reporté au budget primitif 2010 en fonctionnement la somme de 5260.14 €

Ainsi présenté, ce compte est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CAISSE DES ECOLES

L'approbation de ce compte se fait sous la présidence de Madame Fabienne ALEMANNI.

L'exercice 2009 se solde :

par un excédent global de 2 187.25 € qui sera reporté en section de fonctionnement du budget Primitif 2010.

Ainsi présenté, ce compte est approuvé à l'unanimité des membres présents.

LES BUDGETS PRIMITIFS 2010

sont présentés sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BALDY

COMMUNE

Le budget présenté est équilibré en section de fonctionnement à 2 033 253.24 €
en section d'investissement à 1 336 116.51 €

avec une diminution des taux d'imposition des taxes locales (environ 2.5 %), afin de tenir compte de la fiscalité additionnelle qui a été mise en place par la CCVLV,

Le produit attendu serait de 744 610 €, (252 352 € pour la taxe d'Habitation, 436 853 € pour la taxe foncière, 55 405 € pour le non bâti.)

Les taux d'imposition des 3 taxes seraient ainsi fixés comme suit :

Taxe d'Habitation :	11.43 %	(taux 2009 : 11.72 %)
Taxe Foncier Bâti :	21.85 %	(taux 2009 : 22.41 %)
Taxe Foncier Non bâti :	139.21 %	(taux 2009 : 142.75 %)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le budget présenté et vote les taux des différentes taxes comme indiqué ci-dessus.

Une somme de 54 000€ est également votée pour l'attribution des subventions suivantes :

Les conseillers municipaux qui assument des fonctions dans le cadre d'association qui sollicite une subvention de la commune de Luzech, ne prennent pas part à la délibération d'attribution de la subvention sollicitée.

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574			Amab Boissor		50,00
6574			Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers		310,00
6574			Amicale AC/VG		100,00
6574			Amicale des Donneurs de Sang		100,00
6574			Amicale des Sapeurs Pompiers		840,00
6574			Ass Aménagement de la Vallée du Lot		
6574			Association des Artisans Métiers d'Art du Lot		50,00
6574			Association des Moulins		200,00
6574			Association des Parents d'élèves		750,00
6574			Association Foncière Pastorale		800,00
6574			Association Lire à Luzech		1 300,00
6574			Association sportive Collège		245,00
6574			Cercle du 3ème Age		300,00
6574			Chambre des Métiers		
6574			Club des Dauphins		75,00
6574			Comité des Fêtes de Luzech		9 520,00
6574			Coyottes Dancers		150,00
6574			Etoile Cycliste		100,00
6574			FNACA		100,00
6574			Foyer Socio-éducatif		350,00
6574			La Croix Rouge		180,00
6574			Musée de la Résistance		30,00
6574			OTSI (Fonctionnement - Animation - Equipement)		13 500,00
6574			Rencontre de Belaye		300,00
6574			Section rugby collège - Sortie Toulouse		177,00
6574			Société de Chasse		300,00
6574			Société de Pêche		230,00
6574			URCL		1 000,00
6574			USL Omnisports		19 620,00
6574			Versement subventions exceptionnelles		3 323,00

PALULOS BUGEAUD

Le Budget présenté, est arrêté à :

7594.29 € en section de Fonctionnement,
9597.69 € en investissement

Ce budget se résume au remboursement de la dette, et à une ouverture de crédits pour des travaux d'entretien (1000 €) .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget présenté.

STATION SERVICE

Ce budget est établi pour quelques mois (6 à 8 MOIS), il ne comporte pas de dépenses d'investissement, et a été ajusté par rapport à ces 9 derniers mois d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget arrêté à 472 900 € en fonctionnement.

CAISSE DES ECOLES

Le budget présenté est équilibré à :

15 187.25 € en fonctionnement,
2 000 € en investissement (achat mobilier : chaises, téléphone)

Ainsi présenté, ce budget est approuvé.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie

Rue de l'ancien pont

Il est rappelé que la voie rejoignant la RD8 à la RD 88 à la Bergerie Sud est nommée
Rue de l'Ancien Pont.

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée, que lors de la démolition du pont suspendu et la création du nouveau pont, il avait été convenu que la partie de voie, rejoignant la RD N° 8 et la RD N° 88, Rue de l'Ancien Pont, à la Bergerie Sud, d'une longueur d'environ 60 m, serait classée dans la voirie départementale.

Ce classement n'ayant pas été réalisé, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Département de régulariser cette situation, et d'inclure cette partie de voie dans le domaine public départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette demande et habilite Monsieur le Maire à signer tout document permettant de mener à bien cette procédure.

Voie d'accès aux propriétés DA SOUSA, SAFOURCADE, MASSELO (au dessus de l'ancien garage Hebrard)

Cette voie d'accès est actuellement sans nom. Monsieur le Maire propose de la dénommer **Impasse du Merlot**.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour ce choix.

PASS FONCIER

Monsieur le Maire fait part qu'il a été saisi par un constructeur, pour l'un de ses clients, d'une demande d'aide financière, prévue dans le cadre du dispositif Pass Foncier, en vue de l'acquisition d'un terrain à bâtir.

Le Pass Foncier permet :

- de payer le logement en deux temps,
- De bénéficier de la TVA à taux réduit (5,5 %)
- D'un prêt à taux zéro doublée et majorée de 10 000€ et 15 000 €
- Et d'un prêt à l'accession Sociale
- De bénéficier d'une aide financière pour l'acquisition du foncier

Il est rappelé que la Commune participe pour l'opération d'Aménagement de l'Habitat à Caix (Lot habitat) à ce dispositif pour 3 logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apporter son aide financière à ce dispositif permettant ainsi, de renforcer l'attractivité de notre commune dans le domaine de l'Habitat.

TRAVAUX D'ELECTRICITE A CAIX – LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée qu'en vue de la création du lotissement réalisé à CAIX par LOT HABITAT, la Commune doit assurer la desserte en électricité du terrain.

La Fédération Départementale d'Electricité nous fait connaître que notre Commune participera à hauteur de 14 610 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour prendre en charge cette dépense aux conditions citées ci-dessus.

DOSSIER DAVIDOU Didier à FAGES

Suite au projet urbain de Monsieur DAVIDOU à Fages, il nous est proposé de conclure une convention définissant la répartition de la charge financière des équipements publics notamment pour l'amenée de puissance électrique par la Fédération Départementale d'Electricité du LOT. (FDE)

La participation financière prévue dans cette convention ne correspondant pas au devis estimatif établi par la FDE, ce dossier ne peut pas être recevable en l'état.
